

Taxe d'apprentissage 2022



Les entreprises peuvent verser directement jusqu'à 13 % de la taxe d'apprentissage à l'école de leur choix à condition qu'elle y soit éligible



Le Lycée Albert Schweitzer est habilité à percevoir cette part du fait de ses formations technologiques initiales

Date limite du versement : le 31 mai 2022

Comment verser directement la taxe d'apprentissage au lycée Albert Schweitzer ?

Il vous suffit de transmettre les coordonnées du lycée à votre expert comptable

Le versement peut se faire :



par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Albert Schweitzer



par virement : vous trouverez un RIB ci-dessous et sur notre site

lyceeschweitzer.fr

Dès réception, nous vous enverrons un reçu fiscal libératoire

Un formulaire de versement est à votre disposition sur notre site pour nous laisser vos coordonnées

Vous pouvez aussi saisir directement vos coordonnées en ligne

Personne à contacter

Monsieur Loustau Agent comptable du lycée Albert Schweitzer

01 41 53 12 92

int.0930830x@ac-creteil.fr

Nous verser la taxe d'apprentissage, c'est soutenir directement nos formations et contribuer à mieux armer nos élèves et étudiants pour leur poursuite d'études et leur vie professionnelle.

Avec eux, nous vous exprimons notre profonde gratitude !



TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	93000	00001001419	42	TPBOBIGNY
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1007	1930	0000	0010 0141 942
				BIC (Bank Identifier Code)
				TRPUFRP1



TITULAIRE DU COMPTE :

LYCEE ALBERT SCHWEITZER

LE RAINCY